



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et éducation nationale : site internet

Question écrite n° 21327

Texte de la question

Créé en 1880 à l'initiative de Jules Ferry, l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO) constitue depuis plus de cent ans la référence française en matière de recherche et d'excellence en égyptologie. Cet institut dépendant de la direction générale de la recherche et de la technologie du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche accueille en son sein des membres scientifiques, des chercheurs en mission et des étudiants boursiers. La mission de l'IFAO reste la même depuis sa création : l'étude philologique et archéologique de toutes les cultures et civilisations de l'Égypte tant pharaonique, ptolémaïque, romaine, copte que musulmane. Sa renommée est internationale et la richesse de son catalogue de publications trahit, s'il en était besoin, la haute valeur scientifique de ses travaux. L'IFAO possède, à l'exemple de l'École française de Rome ou de l'École française d'Athènes, un site internet très bien architecturé. Par contre, à l'inverse de ces autres instituts, l'IFAO n'offre pas sur sa plate-forme internet la liste précise des membres scientifiques et de ses chercheurs en mission. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de bien vouloir lui communiquer l'organigramme complet de l'IFAO et la liste exhaustive des membres scientifiques et des chercheurs avec, si possible, l'intitulé de leurs travaux de recherche respectifs. Il lui demande aussi de lui faire connaître son sentiment sur l'opportunité de mettre ces informations en ligne sur le site internet de l'IFAO et d'être mises à jour quand nécessaire.

Texte de la réponse

A ce jour l'Institut français d'archéologie orientale du Caire n'offre pas sur son site internet www.ifao.egnet.net la liste de ses membres scientifiques et de ses chercheurs mais une réflexion est en cours sur l'opportunité d'effectuer une telle mise en ligne. Compte tenu de l'importance de l'organigramme complet de l'institut, un envoi direct sera fait à l'intéressé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21327

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 novembre 2003

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5331

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9016